

18 avril 1872

COMPTES PAYÉS POUR IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES

M. YOUNG demande copie de tous les comptes payés ou reçus pour impressions confidentielles à partir de la date du dernier état.

L'hon. M. MACDONALD (Cornwall) répond que certains honorables députés ont la manie de présenter des avis de motions pour obtenir toutes sortes d'informations. Il serait dans de nombreux cas plus satisfaisant que ces honorables messieurs demandent des renseignements au Comité des Comptes Publics. De telles demandes présentées au Gouvernement sont vraiment inutiles. Il a une certaine expérience de tels comptes. Ils causent beaucoup de tracas, sont imprimés en annexe, sont coûteux et personne n'y fait attention.

M. YOUNG pense que l'honorable député, pour reprendre une expression utilisée de l'autre côté de la Chambre, fait fausse route. Il y a certainement du vrai dans ce que dit l'honorable député de Cornwall, (l'hon. M. Macdonald), mais s'il avait occupé son siège plus souvent au cours de la dernière session, il saurait que la façon de procéder aux travaux d'impression s'est bien améliorée. Mettant de côté le plan proposé par le Comité des Impressions, à savoir que toutes les impressions soient faites à contrat, le Gouvernement n'a pas signé de contrat pour les impressions confidentielles et la Chambre devrait savoir ce qui est payé pour ce travail. Selon lui, le montant est plus important qu'il ne devrait l'être. Il sait que le député de Cornwall a un sens très poussé de l'économie, mais il arrive souvent que l'économie aille trop loin.

* * *

DROITS DE DOUANE PERÇUS AUX PORTS DE LA BAIE D'HUDSON

M. YOUNG souhaite savoir si des droits de douane ont été perçus à la baie James, où deux navires ou davantage entrent chaque année pour en rapporter des fourrures et apporter des produits anglais. Il pense qu'aucun droit n'a été perçu.

L'hon. M. TILLEY répond que les droits ne peuvent être perçus sans autorisation, mais que l'information recherchée par l'honorable député sera donnée.

* * *

EXPLORATION GÉOLOGIQUE DU CANADA

L'hon. M. HOWE Que, vendredi prochain, cette Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution visant l'affectation de la somme de quarante cinq mille piastres annuellement, pendant l'espace de cinq années, pour faire face aux dépenses de l'exploration géologique du Canada.

L'hon. M. MACKENZIE souhaite savoir pourquoi cette somme est demandée pour cinq années. Il sait bien que cela s'est déjà fait, mais ce n'est pas une raison. C'est très volontiers qu'il donnera cette somme dans ce cas précis, mais il est d'avis qu'il ne faudrait

pas affecter cette somme pour une période si longue, et dispenser, en quelque sorte, le Parlement de prendre des mesures annuellement à l'égard de l'affectation des deniers publics.

L'hon. M. HOWE fait savoir que les officiers employés pour l'exploration ne le sont que pour une période limitée et qu'une telle façon de procéder permettrait de leur donner une certaine assurance que leurs services seront retenus.

L'hon. M. MACKENZIE est d'avis que le personnel chargé de l'exploration géologique devrait faire partie du Service Civil.

M. MILLS souhaite savoir si l'exploration géologique a été placée sous le contrôle des Provinces, puisque les mines et les terres leur appartiennent.

L'hon. M. HOWE est d'avis qu'il vaut mieux que la Puissance conserve la responsabilité de l'exploration, puisqu'elle est plus à même que les Provinces de trouver les meilleurs hommes de science.

L'hon. sir JOHN A. MACDONALD déclare que la proposition du député de Lambton, (l'hon. M. Mackenzie) voulant que le personnel chargé de l'exploration géologique fasse partie du Service Civil, mérite d'être étudiée, étant donné que les travaux doivent s'étendre sur de nombreuses années.

* * *

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

M. JONES (Leeds-Nord et Grenville-Nord) propose que soit mise devant cette Chambre toute correspondance touchant le pont de chemin de fer Intercolonial qui doit être construit sur la rivière Miramichi. Les journaux ont annoncé que les Commissaires ont retenu les services d'un certain nombre d'ingénieurs dans le but de déterminer la meilleure assise du pont sur la rivière Miramichi. Selon le dernier rapport, 55 ingénieurs et quatre commissaires s'y emploient : ils devraient être suffisamment nombreux pour régler une question de génie de ce genre, sans recourir à de l'aide extérieure. Les Commissaires ne semblent pas avoir confiance dans leur ingénieur en chef. Les extravagances relatives au chemin de fer résultent de la nomination de Commissaires totalement incompetents. Dès les débuts, ils ont été en désaccord avec l'ingénieur en chef et on assiste à un genre de guerre civile entre eux.

L'hon. M. McDOUGALL (Lanark-Nord) répond que la question de savoir si une assise sécuritaire pour le pont pourrait être trouvée a fait l'objet de beaucoup de discussions; il pense que diverses expériences ont été faites et il est maintenant établi selon les ingénieurs compétents qu'il est possible d'avoir une assise de n'importe quelle résistance. Il souhaite vérifier que tel est le cas.

M. WALSH explique que les contrats ont été accordés, fondés sur le fait que l'on trouverait de la roche à une certaine profondeur. Toutefois, ce que l'on pensait être de la roche s'est révélé être du